



AIX en PROVENCE
LA VILLE

Direction
Prévention
Sécurisation



Livret de Formation

VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE

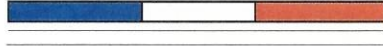


**PARTICIPATION
CITOYENNE**

EN LIAISON IMMÉDIATE
AVEC LA POLICE NATIONALE
ET LA POLICE MUNICIPALE



REPUBLIQUE FRANCAISE



Résumé de la **CIRCULAIRE du 22 juin 2011** (Légifrance.gouv.fr) qui traite du dispositif "Participation Citoyenne"

Ce dispositif permet d'optimiser les actions de lutte contre les phénomènes de délinquance d'appropriation conduites par les forces de sécurité par une initiative complémentaire de proximité sur la commune.»

Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat. Après analyse du contexte local pour déterminer les quartiers, les lotissements, les zones pavillonnaires des communes susceptibles d'être concernées, voire les secteurs plus ruraux de villages, il convient tout d'abord de rechercher l'adhésion des élus. Des actions ciblées de sensibilisation sont ensuite à conduire auprès de la population par les élus et les forces de sécurité. Enfin, le concept fondé sur la solidarité du voisinage, il s'agit de développer, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier, son lotissement ou son village, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Ce dispositif, circonscrit dans l'espace, est à mettre en oeuvre par étape successives et à faire vivre dans un cadre partenarial : un protocole doit être élaboré à cet effet entre le Préfet, le maire et l'autorité judiciaire. Son application accroît l'efficacité de la lutte contre la délinquance d'appropriation, les informations reçues par les forces de sécurité leur permettant une présence sur le terrain mieux ciblée. Pour autant, les personnes participant à ce dispositif ne sauraient se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires : en aucun cas par exemple, ils ne peuvent mettre sur pied un dispositif de contrôle du secteur concerné par ces habitants. Par ailleurs, la participation citoyenne contribue au renouvellement du "lien social" en ce qu'elle renforce le contact et les échanges entre les habitants du quartier ou de la résidence, générant ainsi des solidarités de voisinage. Le dispositif de participation citoyenne doit également se concevoir dans un ensemble global d'actions et non pas en tant que concept pris isolément : il s'inscrit dans la large gamme d'outils de prévention de la délinquance déjà existants. Ce dispositif doit être mis en oeuvre là où le contexte s'y prête. Les préfets s'appuieront sur les directeurs départementaux de la sécurité publique et les commandants de groupement de gendarmerie départementale. Un point de situation est attendu pour le 31 juillet 2011.

* Participation Citoyenne est un outil efficace contre la délinquance d'appropriation. La majorité des retours d'expérience met en évidence une baisse significative de la délinquance d'appropriation ex: en 2010, la ville de Donzère (Drôme) a affiché une baisse de cambriolages de 42 % et la ville de Loriol (Drôme) une baisse de 20%.

L'action des Citoyens Vigilants consiste :

A relever ou recueillir tout fait qui lui semble anormal constaté dans les parties collectives ou mitoyennes du lotissement et le porter sans délai à la connaissance du Référent Citoyen.

L'action du Référent consiste :

A relever ou recueillir tout fait qui lui semble anormal, constaté dans les parties collectives ou mitoyennes du lotissement.

Porter une attention toute particulière à un logement si son occupant lui en fait la demande

Diffuser auprès des habitants du lotissement les conseils qui lui ont été prodigués par les référents de la police nationale et de la police municipale.

Rendre compte en retour de l'exploitation des informations et signalements qui lui ont été rapportés par les habitants du lotissement (signalement par Mail aux forces de sécurité.)

Etre à l'écoute des personnes vulnérables de son voisinage (personnes âgées, personnes isolées, personnes à mobilité réduite ...) et leur proposer aide et assistance.

Il informe sans délai la Police Nationale et la Police Municipale de tout fait inhabituel et préoccupant qu'il a constaté ou qui lui a été rapporté par un habitant du lotissement ou un citoyen vigilant. Il dispose à cet effet de lignes téléphoniques dédiées au commissariat de Police d'Aix-en-Provence et au siège de la Police Municipale.

Le référent citoyen participe aux réunions de coordination organisées dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole de Participation Citoyenne, il est le porte parole des habitants du lotissement et des citoyens Vigilants et les informe à l'issue.

Le référent vigilant motivé et volontaire, doit être capable de faire preuve de discernement, et ne transmettre que les renseignements qui respectent les droits fondamentaux individuels et ne revêtent aucun caractère politique, racial, syndical ou religieux.

Le témoignage :

Lorsqu'un résident communique une information au citoyen vigilant ou au référent,

Le référent doit lui demander de préciser l'heure de l'observation, le lieu précis, que faisait il ? (ex: en sortant les poubelles) Était-il seul ? (ex: avec son épouse)

Lui demander ce qu'il a vu sur l'action et la description des individus (ex: rouleur qui s'intéresse aux voitures en stationnement) la direction prise ...

Lui demander ce qu'il a entendu sur les bruits, leurs origines, sur les paroles prononcées...

Lui demander ce qu'il a fait (ex: a observé l'individu de chez lui)

L'ensemble de ces éléments d'informations seront à l'issue transmis (*via le référent Citoyen*) aux référents Police Nationale et Police Municipale par mail et par appel TPH si besoin.

*** Hors les cas de crime ou de délit flagrant qui impliquent pour les témoins un appel direct à la**

POLICE NATIONALE par le 17



Savoir Analyser une Situation

Face à une situation inhabituelle et préoccupante qui attire votre attention

Se poser la question suivante : "**QUE SE PASSE T-IL?**" Cette question induit des sous questions :

Pourquoi ? (c'est le MOTIF de votre observation)

Relever ou recueillir tout fait qui vous semble anormal, constaté dans les parties collectives ou mitoyennes dans le périmètre défini par le présent protocole.

ex: véhicule avec deux personnes à bord (qui semblent faire du repérage) qui tourne dans le lotissement depuis plusieurs jours. Préciser si possible la fréquence des passages.

Quand ? (c'est le moment)

Journée, soirée ou nuit, heure des observations, sont ils présents ...?

Où ? (c'est le lieux)

Positionnement précis du véhicule, ou itinéraire suivi.

Qui ? (les Individus)

Nombre, sexe, adulte ou mineur, attitude et comportement, objet dangereux, ...

Moyens Utilisés ?

Type de Véhicule, éléments d'identification, signes particuliers

Quels sont les moyens dont je dispose pour faire face à cette situation :

⇒ Face à une situation de Flagrant Délit : Je fais le **17**

⇒ Face à des éléments de repérage ou de forte suspicion : J'alerte les référents **PN** et **PM** par Email (ou tph selon nécessité).

Perception de la situation / *Essayer de rester le plus objectif possible*

Toute analyse est en partie subjective, il y a toujours la mise en place d'un processus de transformation entre la situation réelle et la situation perçue.

Ce processus de transformation est tributaire de plusieurs facteurs : la personnalité de chacun, l'expérience, la répercussion du contexte événementiel, la banalisation ou la dramatisation....

Éléments de description

Sur les personnes

Sexe (masculin féminin)
Type (ex : Européen)
Age (estimation approximative par tranche d'âge ex : entre 25 et 30 ans)
Taille (estimation : petite – moyenne – grande)
Corpulence (mince – moyenne – forte)
Cheveux (couleur – longueur) BARBE MOUSTACHE
Visage (forme – couleur des yeux – particularité)
Démarche
Voix (tonalité accent)
Habillement (tenue de ville sportive ou négligée. Port d'accessoire)
Décrire les habits si possible.

Moyens de Locomotion

Voiture, camionnette, motocyclette, bicyclette, ...
Marque
Type
Couleur
Numéro d'immatriculation (même partiel)
Éléments particuliers (galeries, coffre, traces d'accident, éraflures, ...)
Nombre d'occupants
Direction empruntée

Présence d'animaux

Chien
Autre

Éléments de description

Sur les Véhicules

Marque : ex Renault

Modèle : ex Clio

Type : ex Break, cabriolet

Couleur : ex Rouge

Immatriculation : ex BB-111-XX même de façon partielle c'est important

Signe Particulier : ex Crochet d'attelage, Autocollant etc....

Sur les Personnes

Sexe : ex masculin

Type : ex Européen

Age : ex entre 25 et 30 ans

Taille : ex petite-moyenne-grande ou par tranche de 5cm, entre 175 et 180cm

Corpulence : ex mince- moyenne-forte

Cheveux : ex couleur-longueur-coupe-lisses ou frisés

Visage : ex forme-barbe-moustache-couleur des yeux-particularités du visage

Voix : ex tonalité-accent-débit

Démarche : ex lourde-souple-boite

Habillement : ex tenue de ville-sportive-négligée-port d'accessoire-chaussures

Signes Particuliers : Cicatrice-Tatouage